

# Règlement du Concours : Trophée McCallum Erwan Ropars 2015

Solistes : joueurs de cornemuse (moins de 20 ans)

## But du concours :

Mise en valeur d'un jeune musicien dans sa pratique instrumentale et sa sensibilité musicale.

## Organisation :

**Article 1** – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec l'aide de Ti Ar Sonerien.

**Article 2** – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

## Conditions de participation :

**Article 3** – Le concours est réservé aux musiciens solistes pratiquant la cornemuse écossaise, âgés de moins de 20 ans, à la date du concours, ne s'étant jamais classés dans un concours de

catégorie supérieure ou n'ayant pas remporté ce trophée précédemment.

**Article 4** – L'inscription au concours suppose la participation aux 3 épreuves et l'utilisation de la cornemuse dans son intégralité, (fonctionnement des 3 bourdons en Si bémol).

## Déroulement du concours :

**Article 5** – Le concours comprendra 3 épreuves distinctes qui donneront lieu à un classement général :

- Musique bretonne : suite composée de trois rythmes différents : Un air de marche ou ballade, Une mélodie ou complainte et Une danse. La durée de la suite sera d'environ 5 minutes, la marche et la mélodie devra être interprétée 2 fois avec une variante, la danse devra représenter à peu près la moitié du temps de la prestation. Le répertoire de la suite sera composé de musique traditionnelle bretonne ou de musique composée dans l'esprit des terroirs de Basse ou Haute Bretagne, le jury apportera autant d'attention aux différentes composantes du répertoire.

- Musique irlandaise : "air à écouter" (rythme libre) + jig (*1 air à 4 phrases ou 2 airs à 2 phrases*).

(Ce répertoire doit être irlandais et être interprété avec la sensibilité qui lui convient).

- Musique écossaise : March – Strathspey – Reel. Le répertoire devra être choisi dans la liste proposée en annexe ou être de difficulté équivalente.

**Article 6** – Les détails de l'ensemble du répertoire (noms et provenance des airs) devront être communiqués par écrit, à l'organisation et aux juges, au plus tard à l'arrivée sur le lieu du concours.

**Article 7** – Le concours se déroulera en deux passages : musique bretonne et irlandaise dans un

1er passage puis musique écossaise. Un temps de vérification de l'accord limité sera autorisé avant chaque suite.

**Article 8** – Le concours ne sera pas sonorisé.

## **Dotation du concours :**

**Article 9** – Le concours est doté de lots divers pour chaque épreuve, les sociétés McCallum et Ti Ar Sonerien offrent :

au 1<sup>er</sup> : une Cornemuse McCallum type AB4

un chèque cadeau TI AR SONERIEN d'une valeur de 80€

au 2<sup>ème</sup> : un Chanter Soliste type MCC<sup>2</sup>

un chèque cadeau TI AR SONERIEN d'une valeur de 50€

au 3<sup>ème</sup> : un Practice bois long

un chèque cadeau TI AR SONERIEN d'une valeur de 25€

*(Le jury et l'organisation se réservent le droit de ne pas attribuer ce prix au cas où le niveau du concours serait insuffisant)*

## Répertoire à présenter

### Musique Bretonne :

(Environ 5 minutes) : suite composée de trois rythmes différents : Un air de marche ou ballade, une mélodie ou complainte et une danse. La marche et la mélodie devra être interprétée deux fois avec une variante, la danse devra représenter à peu près la moitié du temps de la prestation.

Le répertoire de la suite sera composé de musique traditionnelle bretonne ou de musique composée dans l'esprit des terroirs de Basse ou Haute Bretagne, le jury apportera autant d'attention aux différentes composantes du répertoire.

### Musique Irlandaise :

"Air à écouter" (rythme libre) + jig (1 air à 4 phrases ou 2 airs à 2 phrases). (Ce répertoire doit être irlandais et être interprété avec la sensibilité qui lui convient).

### Musique écossaise : March – Strathspey – Reel.

Le répertoire devra être choisi dans la liste proposée ci après ou être de difficulté équivalente.

#### 2/4 Marches

- Donald MacLean of Rothesay
- The Conundrum
- The Taking of Beaumont Hamel
- John MacDonald's Welcome to South Uist
- Captain Norman Orr-Ewing
- Glenfinnan Highland Gathering
- Kantara to El Arish
- The Australian Ladies
- The Machioness of Tullibardine
- Charles Edward Hope Vere

#### Strathspeys

- Dorrator Bridge
- Caledonian Canal
- The Ewe with the Crooked Horn
- Caber Feidh
- Arniston Castle
- Captain Colin Campbell
- John Roy Stewart
- Maggie Cameron
- Highland Harry
- Struan Robertson

#### Reels

- Sound of Sleat
- Thomsom's Dirk
- Rejected Suitor
- Lexy McAskill
- Loch Carron
- Cockerel in the Creel
- Colonel MacLeod
- Lt. Colonel D.J.S. Murray
- Duntroon
- Sandy Cameron



# Cornouaille - Règlement Général

## Inscriptions :

**Article 1** – Le délai d'inscription est fixé au **17 juillet** en utilisant le bulletin prévu (en ligne sur le site : [www.festival-cornouaille.bzh](http://www.festival-cornouaille.bzh)). Passé ce délai l'inscription pourra être refusée pour raisons techniques (surnombre ou autre).

**Article 2** – Certains concours sont destinés à des catégories d'âge ou des niveaux spécifiques, les organisateurs et le jury se réservent le droit de réorienter des concurrents dans une catégorie qui leur est mieux adaptée.

**Article 3** – L'inscription aux différents concours est totalement libre de droits.

## Conditions d'accueil :

**Article 4** – Les concurrents sont invités à être présents sur les lieux du concours 30 minutes avant le début des épreuves pour assister au tirage au sort de l'ordre de passage.

**Article 5** – Le concours se déroulant en public, une tenue décente est demandée aux concurrents.

## Déroulement des concours :

**Article 6** – Les concurrents devront respecter la zone d'accord prévue par les organisateurs et être prêts à la sollicitation des régisseurs.

**Article 7** – Si les instruments l'imposent, les concurrents pourront en retoucher l'accord sur la scène. Les musiciens novices pourront se faire aider d'une aide extérieure, mais en aucun cas d'un membre du jury. La retouche de l'accord ne devra pas excéder 3 minutes.

**Article 8** – Les musiciens doivent présenter le détail de leur répertoire en indiquant leurs sources (document écrit) à l'organisation et au jury.

## Jugements et remises des prix :

**Article 9** – Pour chaque concours le jury peut être amené à décerner des prix spéciaux si la qualité d'une prestation le justifie : Gwerz, Danse, Répertoire, Style ... etc ...

**Article 10** – Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

**Article 11** – Tous les concurrents sont invités à être présents à l'annonce des résultats qui se déroulera sur le site du concours, l'horaire en sera communiqué à la fin des épreuves.

**Article 12** – Les organisateurs se réservent la possibilité de programmer les vainqueurs dans le cadre de la Manifestation de l'année suivante.